



C T L Emplois du 8 janvier 2019

Déclaration liminaire de CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

La loi de finances pour 2019 prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DGFIP (contre 1 600 suppressions en 2018). Depuis des années, l'administration ne cesse de supprimer des emplois.

Au total, depuis 2014, ce sont 11.478 emplois qui auront été supprimés dans notre administration. C'est par exemple, la population de la Commune de Saint-Martin les Boulogne sur la Côte d'Opale ou bien celle de Méricourt à proximité de Lens et Liévin. Au niveau local, la DDFiP va supprimer cette année 47 emplois C'est le chiffre le plus important de suppressions depuis que ce triste système existe dans nos services. Face à cette mesure nationale injuste et contre-productive nous ne pouvons que nous insurger contre la répartition de cette nouvelle pénurie dans notre département. Aujourd'hui c'est de plus en plus la panique dans les services et la Direction Générale met, comme à son habitude, la charrue avant les bœufs. Supprimons d'abord les emplois, ensuite, à vous de trouver les solutions...s'il y en a.

Les suppressions d'emplois, ce ne sont pas que des chiffres, ce ne sont pas que des tableaux. C'est aussi, et surtout une très grande difficulté d'agir et de travailler correctement pour les collègues qui survivent dans les sites où ces emplois sont supprimés. En effet, une fois la suppression actée, ils doivent continuer à faire le même travail, avec la même efficacité qu'avant, mais en étant de moins en moins nombreux pour le faire et en ayant une charge de travail qui ne cesse d'augmenter. CFTC DDFiP Pas-de-Calais tient donc à saluer le professionnalisme de tous les collègues du Pas de Calais, qui depuis des années subissent ces infernales suppressions d'emplois..

Malheureusement, certain(e)s collègues dont nous respectons totalement le professionnalisme sont la proie du Burnout, ce syndrome d'épuisement professionnel, synonyme d'angoisse permanente causée par l'accumulation du stress. . Ces collègues, nous ne voulons pas qu'ils/elles tombent dans la spirale mortifère du burn-out, car, ils ne sont responsables de rien dans le fait qu'ils/elles n'arrivent plus à assumer leur tâches.

Concernant le dossier « Emplois » à l'ordre du jour de ce C T L, CFTC DDFiP Pas-de-Calais a décidé de ne pas participer aux débats et donc optera pour le « silence radio ». En effet, nous sommes bien évidemment totalement opposés aux suppressions d'emplois dans notre département, soit 47. Cependant, nous ne souhaitons pas non plus participer aux débats concernant les suppressions d'emplois dans le Pas de Calais. L'endroit et la manière dont elles se feront sont de votre seule et unique responsabilité. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur un site ou un service particulier, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera et il ne nous appartient encore moins de vous demander de supprimer un emploi sur le site Z plutôt que sur le site W. Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place !!

Pour terminer, Monsieur le Président, la CFTC souhaite une Excellente Année 2019 à tous les membres de cette Assemblée. Que 2019 vous apporte la Joie, le Bonheur et surtout la Santé.

Les représentant(e)s de CFTC DDFiP Pas-de-Calais

| | | |
|------------------|-----------|-------------------------------|
| Nathalie Jeamart | Titulaire | Trésorerie de Lens-Municipale |
| David Kaczmarek | Suppléant | E D R 62 |
| Gabriel Gaillard | Expert | E D R 62 |

Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.

